



FORMULE 12
LOI SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS
CLAUSES DE RECONSTITUTION

DÉPÔT
No.: _____
Date: _____
REGISTRAIRE DES SOCIÉTÉS

1) Dénomination sociale de la société dissoute

--

2) Motifs de la dissolution

--

3) Intérêt du demandeur dans la reconstitution de la société

--

4) Nom complet du demandeur

--

5) Adresse du demandeur

--

6) Lorsque la société a été dissoute en application de l'alinéa 214(1)(b), (c), (d),(e) ou (f) de la Loi, les présentes clauses doivent être accompagnées d'une preuve jugée suffisante par le registraire que la société a corrigé l'omission qui a causé sa dissolution.

Date	Signature du demandeur